



# Libertins du XVII<sup>e</sup> siècle

II

ÉDITION ÉTABLIE, PRÉSENTÉE ET ANNOTÉE  
PAR JACQUES PRÉVOT,  
AVEC, POUR CE VOLUME, LA COLLABORATION  
DE LAURE JESTAZ ET D'HÉLÈNE OSTROWIECKI-BAH

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

*nrf*



*Libertins*  
*du XVII<sup>e</sup> siècle*

II

ÉDITION ÉTABLIE, PRÉSENTÉE ET ANNOTÉE  
PAR JACQUES PRÉVOT,  
AVEC, POUR CE VOLUME, LA COLLABORATION  
DE LAURE JESTAZ ET D'HÉLÈNE OSTROWIECKI-BAH

*nrf*

GALLIMARD

*Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation  
réservés pour tous les pays.*

© Éditions Gallimard, 2004.



*La Mothe Le Vayer*

DE LA VERTU DES PAÏENS



À MONSEIGNEUR  
L'ÉMINENTISSIME CARDINAL  
DUC DE RICHELIEU

Monseigneur,

Les peuples qui ont adoré le soleil allumaient du feu sur ses autels, ne trouvant rien dans la nature de plus digne de lui être offert, encore que ce fût une bien petite lumière qu'ils faisaient paraître devant celle de ce grand astre. Je prends la hardiesse de les imiter en vous présentant ce traité *De la vertu des païens*, quoiqu'elle n'ait rien de comparable aux vertus chrétiennes et plus qu'héroïques de votre Éminence. Mais je la supplie très humblement de considérer que s'il faut seulement exposer à sa vertu ce qui semble proportionné à son mérite, il y aura fort peu de vœux qu'elle ne rejette et les hommes de ma condition, ou pour le moins de ma portée, quelque zèle qu'ils aient, ne trouveront jamais le moyen d'être reconnaissants. Votre bonté est trop ennemie d'une si dure nécessité, et je suis assuré par ma propre expérience que vous ne mépriserez rien pour être petit, quand la dévotion du cœur l'accompagne. C'est sur ce fondement que j'ose continuer à vous redire des preuves de mon respect, plutôt que de mon industrie, ou de ma suffisance, et qu'ayant choisi un sujet que je puis nommer vertueux, j'entreprends de l'autoriser de votre Grand Nom et de le consacrer par ce moyen à la plus éclatante vertu qui soit dans le monde. Elle y est reconnue de telle sorte qu'il n'y a plus d'éloquence qui lui puisse donner du lustre, comme il n'y a point de clarté capable d'augmenter celle du jour. Et votre image est arrivée à un si beau point de dignité et de grandeur, que le plus relevé de tous les styles n'y saurait parvenir. Je me tais donc ici, Monseigneur, autant par force que pour



vous complaire ; rempli d'admiration, je révère du silence une vertu que plus on considère moins on peut exprimer et, dans une profonde humilité, je supplie votre Éminence d'avoir agréable mon offrande, et de me continuer l'honneur que j'ai d'être,

Monseigneur,

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

DE LA MOTTHE<sup>1</sup> LE VAYER.

## *Première partie*

### AVANT-PROPOS

Jamais personne raisonnable n'a douté que la vertu ne méritait d'être honorée. On révère le Ciel d'où elle est sortie en la respectant. Et c'est user d'une espèce de culte envers Dieu, dont elle est l'image, que de la rendre illustre et glorieuse. Platon a soutenu sur cette considération que l'estime qu'on fait ici-bas des hommes vertueux, donne là-haut à Jupiter le plus grand contentement qu'il y reçoive<sup>1</sup> ; comme il n'y a rien qui lui déplaise davantage que s'il arrive qu'on défère aux vicieux un honneur qu'ils ne méritent pas. Mais l'importance est de reconnaître les premiers, de définir cette vertu, et de la faire tellement remarquer, qu'on ne lui puisse plus refuser ce qui lui est dû par de si fortes raisons. Car nous savons que ce qui est vertu en un lieu, passe ailleurs assez souvent pour un vice<sup>2</sup>. Il y en a qui ne la prennent que pour un pur terme du collège<sup>3</sup>, comme si elle n'avait rien de solide que le seul divertissement qu'elle y donne dans toutes ces contestations dont elle fournit la matière. Et les derniers propos de Brutus aux champs Philippiques furent ceux mêmes qu'Hercule avait tenus autrefois, se repentant de l'avoir cultivée comme une chose réelle et véritablement subsistante, puisqu'elle n'avait rien qu'un nom vain<sup>4</sup>, capable seulement de nous causer quelques illusions d'esprit. On peut bien juger là-dessus qu'il n'est pas plus facile de discerner ceux qui doivent être nommés vertueux. Et nos écoles chrétiennes mêmes ne sont pas si réglées sur ce sujet, qu'il ne se soit trouvé des docteurs qui ont refusé cette qualité à ceux qui semblaient l'avoir acquise par le consentement

de plusieurs siècles, et par les suffrages de toute l'Antiquité. Grégoire de Rimini<sup>1</sup> est l'un des principaux auteurs qu'on allègue sur cela, et il a été suivi de quelques autres qui maintiennent qu'aucun infidèle ne doit être appelé vertueux parce que son infidélité l'empêche de pouvoir produire des actions moralement bonnes et vertueuses. Ainsi tant de grands hommes grecs, romains et autres qui ont été recommandés de prudence, de justice, de force, ou de tempérance, n'ont jamais possédé les vertus qui leur sont données. Et tous ces glorieux attributs qu'on joint aux beaux noms de Caton et de Socrate, de César et d'Alexandre, n'ont été que de faux titres qu'ils ne pouvaient mériter, puisque comme païens et infidèles, il était impossible qu'ils fussent vertueux.

Je ne prétends pas de m'engager dans tant de questions et de disputes, la plupart inutiles, vu que chacune serait capable de m'arrêter toute seule fort longtemps. Il me suffira de remarquer à l'égard de la dernière que, comme Grégoire de Rimini confesse qu'il soutenait il y a trois cents ans une opinion contraire à la commune de l'École, elle n'a pas aujourd'hui un plus grand nombre de sectateurs et qu'après saint Thomas<sup>2</sup> la meilleure partie des docteurs n'exclut pas les infidèles de la pratique de beaucoup de vertus.

La raison de cette doctrine est que tout le bien de la nature ne se trouve pas si corrompu par l'infidélité, ni la lumière de l'entendement si absolument offusquée, qu'un païen ne puisse encore reconnaître ce qui est vrai et se porter au bien ensuite. C'est pourquoi comme les fidèles ne laissent pas d'être assez souvent vicieux, il n'est pas impossible non plus qu'un infidèle ne puisse exercer quelques vertus, quoiqu'elles ne soient pas accompagnées du mérite que donne la grâce qui vient de la foi. Aussi n'y a-t-il eu aucun des Pères de l'Église qui ait fait difficulté de parler, quand l'occasion s'en est présentée, de la prudence d'Ulysse, de la force d'Achille, de la justice d'Aristide, ou de la tempérance de Scipion. Que s'ils ont dit quelquefois que hors le christianisme il n'y a point de véritables vertus, et si saint Augustin et saint Thomas<sup>3</sup> ont nommé celles des païens de fausses vertus, ç'a été eu égard à la félicité éternelle, où elles n'étaient pas capables de les conduire toutes seules. Les Pères ont encore souvent parlé ainsi faisant comparaison des vertus morales ou intellectuelles des idolâtres aux vertus infuses des chrétiens, que Dieu inspire avec sa grâce surnaturelle, et auprès desquelles les premières paraissent imparfaites et comme de faux aloi.

Et néanmoins parce qu'il se trouve des personnes prévenues de<sup>1</sup> cette pensée que, dans la doctrine de saint Augustin, les vertus des infidèles ne sont que des vices et leurs meilleures actions que de véritables péchés, ce qui jette du scrupule dans leur conscience, comme s'il y avait du hasard à suivre l'opinion contraire, je crois nécessaire de rapporter ici quelques passages de ce grand prélat, capables de désabuser ceux qui le font être de ce sentiment. Nous tirerons avec facilité de ces passages l'explication qu'on doit donner à d'autres textes du même auteur qui paraissent d'abord fort différents. Et il sera aisé de faire voir ensuite par l'autorité de tous les Pères de l'Église, et de presque tous les docteurs qui ont précédé ou qui ont été depuis saint Augustin, de quelle façon il doit être toujours interprété lorsqu'il traite de cette matière.

Je ne saurais commencer par un plus notable endroit qu'est celui du cinquième livre de *La Cité de Dieu* où nous lisons, dans le quinzième chapitre, que les Romains reçurent ce vaste empire qui les a rendus si célèbres dans le monde, en récompense des vertus excellentes qu'ils exerçaient pour y parvenir<sup>2</sup>. Car, comme argumente fort bien le cardinal Bellarmin là-dessus<sup>3</sup>, s'il était vrai que les vertus des païens ne fussent que des vices dans la doctrine de saint Augustin, il s'ensuivrait que selon cette doctrine Dieu aurait récompensé le vice, qui<sup>4</sup> est une absurdité très impie. Certes quiconque examinera encore le douzième chapitre du même livre, il ne doutera jamais que les vertus de César, et surtout celles de Caton, n'y soient représentées comme des vertus morales et non pas comme des vices, encore qu'elles fussent inférieures de beaucoup à nos vertus chrétiennes, et que comparées les unes aux autres, il semble, comme nous venons de dire, qu'il n'y ait que les dernières de véritables. C'est ce que saint Augustin a voulu entendre par ce peu de mots : *Sed cum illa memoria duo Romani essent virtute magni, Caesar, et Cato, longe virtus Catonis veritati videtur propinquior fuisse, quam Caesaris*<sup>5</sup>. Il n'eût pas parlé de la sorte du vice qu'on ne considère jamais comme voisin de cette vérité parce que, lui étant si contraire, il s'en trouve toujours plus éloigné que la terre ne l'est du ciel. Mais d'autant qu'à le prendre moralement, et selon les termes de l'École, la vertu reçoit le plus et le moins ; il dit que celle de Caton approcha plus près de la vérité ou qu'elle fut plus agréable à Dieu, qui est l'éternelle vérité, que celle de César. Voici d'autres paroles du même lieu fort consi-

dérables. *Paucorum igitur, virtus ad gloriam, honorem, imperium, verâ viâ, id est virtute ipsa nitentium, etiam à Catone laudata est*<sup>1</sup>. Remarquons-y qu'il n'est pas vrai que tout désir de gloire et d'honneur soit un vice, comme le prétendent ceux qui sont de l'avis que nous réfutons, n'y ayant que l'ambition démesurée qui soit condamnable, et non pas le désir réglé d'une honnête gloire. Observons-y encore la fausseté de cette autre maxime qu'ils défendent, que c'est un crime de suivre la vertu à cause d'elle-même. Sans doute qu'ils n'ont pas considéré que, dans saint Augustin, la vertu n'est rien autre chose que l'amour de Dieu. D'où l'on peut conclure que suivre la vertu pour l'amour d'elle-même, c'est la suivre pour l'amour de Dieu et par conséquent que leur maxime paraît un blasphème.

Pour le moins est-il assuré qu'ils portent ici en sophistes la doctrine de saint Augustin à une telle extrémité, que Suarez<sup>2</sup> et beaucoup d'autres ont été contraints de dire qu'ils la tenaient incroyable prise<sup>3</sup> de la façon, parce que de nommer la vertu recherchée pour l'amour d'elle-même, un vice, c'est former des paradoxes du tout contraires à l'intention de saint Augustin et, sans mentir, plus étranges qu'on n'en a jamais attribué au Portique de Zénon. En effet, fort peu de païens ont embrassé cette belle vertu par une vaine gloire toute pure, mais presque toujours croyant que l'honnêteté s'y trouvait conjointe, et que celle-ci était agréable à Dieu qui devenait, par conséquent, la dernière fin de leurs actions, encore qu'elles eussent d'autres fins moyennes et subordonnées à celle-là. Mais, notre dessein ne nous obligeant pas à nous arrêter davantage sur ce point, passons à d'autres textes de saint Augustin que nous ne trouverons pas moins formels que ces premiers.

Dans son livre *De l'esprit et de la lettre*<sup>4</sup>, il reconnaît que les impies et les infidèles ont fait des œuvres, quoique rarement, qu'il serait bien fâché de blâmer parce qu'elles méritent au contraire d'être louées. Qui est-ce, je vous prie, qui a jamais oui parler de louer le vice ? et qui peut nier que la rareté ne témoigne l'existence ? Il nomme ailleurs la continence de Polémon<sup>5</sup>, que Xénocrate retira de la débauche, un don de Dieu. Il prise en beaucoup de lieux les aumônes du centurion Cornelius faites devant qu'il eût reçu la foi<sup>6</sup>. Son livre *De la patience* nous apprend que celle même d'un schismatique est digne de louange, lorsqu'il souffre la mort plutôt que de renier Jésus-Christ. Et ce qu'il dit de la bonté d'As-

suerus<sup>1</sup> est encore fort précis pour donner à connaître que la pensée de ce grand docteur n'a jamais été de priver de toutes vertus les ethniques<sup>2</sup>, ni d'obliger à tenir leurs meilleures actions pour autant de péchés ; joignons à cela ce que nous observerons plus particulièrement ci-après en examinant la philosophie de Platon, d'Aristote et de Sénèque, c'est à savoir que le même saint Augustin a souvent exalté les mœurs exemplaires de celui-ci, nommé le second un homme de bien et cru que le premier était sauvé. En vérité ce sont des témoignages plus que suffisants pour la preuve de ce que nous disons, sans qu'il soit besoin de nous amuser à une infinité d'autres passages semblables que nous pourrions ajouter à ceux-ci.

Il ne faut pas s'arrêter non plus à la réponse ridicule que quelques-uns y ont voulu faire, prétendant que saint Augustin n'a rien écrit de la sorte, que comme semi-pélagien<sup>3</sup> qu'il était devant sa promotion à l'évêché d'Hippone. Car, outre que la plupart des livres d'où sont tirés tous ces textes, notamment ceux de *La Cité de Dieu*, ont été composés par lui depuis qu'il fut évêque, si cette solution était bonne pour toutes les œuvres où il la faudrait nécessairement appliquer, que resterait-il d'entier dans saint Augustin ? Pour moi, je ne crois pas qu'on puisse rien prononcer de plus préjudiciable à l'honneur de sa doctrine que ce qu'avancent en cela des hommes qui font néanmoins profession d'être fort partiaux pour elle et qui n'ont point de honte de dire nettement que Toſtat, Bellarmin, Tolet, Vasquez, Cornelius à Lapede, Suarez, Lessius, Molina<sup>4</sup>, avec le reste des scolastiques, ne l'ont jamais bien entendu comme eux. Je suis fort trompé s'ils en sont crus à leur simple parole.

Pour bien juger de ce différend, il n'y a point de plus sûre méthode à tenir que d'avoir recours au sentiment des Pères, qui ont été avant ou après saint Augustin, et qui nous feront voir celui de l'Église universelle.

Saint Jérôme<sup>5</sup> dit fort clairement sur le premier chapitre de l'Épître aux Galates, que plusieurs ont pu faire des actions pleines de sagesse et de sainteté, encore qu'ils n'eussent pas la foi, ni la connaissance de l'Évangile de Jésus-Christ. Ainsi l'on ne peut nier qu'ils n'aient souvent donné l'aumône aux nécessiteux, respecté leurs parents, secouru leurs amis, et obéi aux puissances souveraines, qui sont toutes bonnes œuvres. Et il prouve la même doctrine, lorsqu'il examine le vingt-neuvième chapitre d'Ézéchiel, où

le roi Nabuchodonosor, quoique infidèle, reçoit des récompenses temporelles de Dieu pour les choses qu'il avait instantamment exécutées par la voie des armes contre la ville de Tyr, ce qui montre assez qu'on ne peut pas dire que les ethniques ne puissent jamais rien faire de bien.

Saint Chrysostome en divers lieux de ses Homélies, saint Ambroise, Origène, saint Basile, et saint Justin ont tous été auparavant de ce même avis, sans faire de difficulté de reconnaître les infidèles pour justes, patients ou miséricordieux, selon les vertus qui les rendaient recommandables, encore qu'elles n'opérasent rien au salut de leur âme.

Quant aux Pères qui ont écrit depuis saint Augustin, l'on sait que saint Prosper, saint Grégoire le Grand<sup>1</sup>, et saint Thomas ont été conformes aux précédents ; outre que tout le reste de ceux que nous verrons tantôt avoir bien pensé de la félicité éternelle de quelques païens, ne les ont pas crus par conséquent incapables de faire de bonnes actions. Enfin il semble que l'Église ait déterminé ce que nous devons penser là-dessus, quand la bulle des papes Pie cinquième et Grégoire treizième a condamné de certaines propositions d'un Michel Baye<sup>2</sup>, comme erronées et hérétiques, dont la trentecinquième portait que toutes les œuvres des païens n'étaient que des péchés et les vertus de ces anciens philosophes que des vices. Aussi contient-elle l'opinion expresse de Luther, de Calvin et de la plupart des autres hérétiques de ce temps.

Il n'y a donc point d'apparence d'en rendre auteur saint Augustin par de mauvaises interprétations. Et quand il serait certain qu'il aurait enseigné une si rigoureuse doctrine contre toute sorte de païens, ce que nous avons montré n'être pas véritable, nous ne devrions pas pour cela abandonner celle de tant de saints docteurs pour suivre la sienne. Son texte n'a pas le privilège d'être canonique ; il s'est bien rétracté lui-même de beaucoup de propositions ; et comme personne ne défère plus à ce qu'il a écrit des antipodes dans *La Cité de Dieu*<sup>3</sup>, où il les prend pour une fable, on se peut bien départir ailleurs de ses sentiments. Dans une épître à Volusianus, il suppose suivant l'erreur commune que Phérécydès était assyrien<sup>4</sup>, et, parce qu'on veut que ce philosophe ait le premier enseigné l'immortalité de l'âme, il se joue des mots d'une des *Églogues* de Virgile,

*Assyrium vulgo nascetur amomum*<sup>5</sup>,

attribuant le succès de cette prophétie à ce que la doctrine de l'immortalité de l'âme s'est enfin étendue de Syrie par tout le monde. La pointe serait gentille et digne de l'esprit de saint Augustin si son fondement était véritable. Mais il est très constant au contraire que la patrie de Phérécydès fut l'île de Syros, l'une des Cyclades de la mer Égée, et qu'il n'y eut que l'équivoque du nom qui l'ait fait passer pour Syrien à Clément Alexandrin, à Eusèbe<sup>1</sup>, et, après eux, à saint Augustin. Nous remarquerons ci-après qu'il a été persuadé de la vérité des lettres qui se voient de saint Paul à Sénèque<sup>2</sup>. On veut qu'il n'ait point admis d'actions moyennes dans la morale et qui ne fussent bonnes ou mauvaises, contre ce qu'enseigne l'École qui en reconnaît d'indifférentes. Et il y a beaucoup d'autres points où elle n'a pas accoutumé non plus de le suivre. Pourquoi ne serait-il pas permis d'être encore d'un avis contraire au sien sur la question proposée ? Un très grand nombre de passages du Vieil et du Nouveau Testament nous obligent à cela. Les deux sages-femmes d'Égypte, Séphora et Phua, reçoivent la bénédiction de Dieu dans l'Exode<sup>3</sup> pour n'avoir pas fait mourir les enfants mâles des Hébreux, selon le commandement de Pharaon. Daniel exhorte Nabuchodonosor à racheter ses péchés par des aumônes et par d'autres œuvres de piété<sup>4</sup>. Et saint Paul nous témoigne que les Gentils, à qui la loi des Juifs n'avait point été communiquée, n'ont pas laissé parfois de faire naturellement ce qu'elle commandait, d'autant que la lumière naturelle qu'ils avaient, aidée de la grâce, leur tenait lieu de loi<sup>5</sup>. Disons-nous que Dieu ait récompensé de méchantes actions ? Que Daniel ait porté un roi à commettre des crimes ? Et que saint Paul ait parlé trop à l'avantage des infidèles ? Tenons-nous plutôt à la créance commune de l'Église qui porte que, comme l'entendement des païens a pu comprendre sans la foi et sans la grâce extraordinaire beaucoup de vérités naturelles, leur volonté s'est pu porter de même à plusieurs actions louables et vertueuses, quoique toutes leurs connaissances et toutes leurs bonnes œuvres ne fussent pas suffisantes à salut.

C'est ce que j'ai été obligé de dire touchant l'opinion de saint Augustin pour montrer qu'elle ne nous doit pas empêcher de considérer quelques païens comme vertueux et de laisser la vertu dans toute son étendue, que je voudrais, quant à moi, amplifier plutôt que restreindre.



Sans perdre de temps ensuite à réfuter l'opinion de ceux qui ne reconnaissent aucune vertu, comme n'étant pas digne de notre attention, nous supposerons pour bonnes toutes les définitions qu'on en donne, parce qu'elles reviennent quasi à un même sens si elles sont bien entendues et que la diversité qui s'y peut trouver n'importe pas à la suite de notre discours. Saint Augustin dit, au quatrième livre de *La Cité de Dieu*<sup>1</sup>, que la plupart des Anciens ne définissaient point autrement la vertu que l'art de bien vivre, et c'est vraisemblablement selon ce sentiment que Socrate nommait les vertus des sciences. Le même saint Augustin propose ailleurs une autre définition de la vertu qui est plus étendue et dont saint Thomas s'est voulu servir<sup>2</sup>, la nommant une bonne qualité qui fait bien vivre celui qui la possède, de laquelle personne ne peut mal user et que nous tenons de la main de Dieu. Aristote<sup>3</sup> la fait passer pour une habitude qui agit avec jugement et qui consiste dans une médiocrité raisonnable. D'autres, comme Cicéron<sup>4</sup>, l'ont nommée une constante disposition à bien faire et à suivre la raison. Or toutes ces différentes façons de concevoir la vertu disent à peu près une même chose et sont bien plus faciles que de l'appeler tantôt un nombre et tantôt une harmonie, comme faisait Pythagore, ou de soutenir qu'il n'y en a point qui ne soit un véritable animal, selon l'extravagante pensée des stoïciens<sup>5</sup>.

#### DESSEIN DE L'AUTEUR

Mais je ne veux faire nulle réflexion sur cela, non plus que sur l'harmonie qui se rencontre au mot de vertu, parce que le plan que je vais tracer de ce petit ouvrage fera assez voir de quelle sorte de vertu je prétends parler en traitant de celle des païens. Et ce que j'ai dit jusqu'ici par forme d'avant-propos ne sera que trop suffisant pour faire une ouverture commode au sujet que je me suis proposé. Mon dessein est donc de le diviser en deux parties et de considérer en général dans la première ce que nous pouvons penser chrétiennement du salut des païens qui ont été vertueux et que nous tenons avoir moralement bien vécu. Dans la seconde nous examinerons en particulier la vie de quelques-uns de ceux qui semblent avoir le plus mérité du genre humain et nous y balancerons le respect qui est peut-être dû à la mémoire de

quelques infidèles et idolâtres qui ont acquis beaucoup de réputation parmi les Anciens.

Je ferai l'ouverture de cette première partie par une distinction ordinaire de tout le temps qui s'est passé depuis la création du monde et qui coulera encore jusqu'à la fin, en trois époques et sections différentes<sup>1</sup>. La première est depuis Adam jusqu'à la circoncision d'Abraham, portée au dix-septième chapitre de la Genèse, qui s'appelle le temps du droit de Nature. La seconde comprend ce qui s'est écoulé d'années entre cette première circoncision et l'Incarnation de Jésus-Christ pendant lequel espace la Loi mosaïque, qui est la Loi écrite, a eu lieu depuis que Dieu l'eut donnée en deux tables ; aussi, nomme-t-on tout cet intervalle le temps de la Loi. Et la troisième section compte depuis la Nativité de Notre-Seigneur jusqu'à la consommation des siècles qui est le temps de Grâce pour tous ceux qui, avec l'assistance d'En-Haut, se rendent dignes d'y participer. Ce sont les trois états de la nature humaine qui doivent être soigneusement considérés en traitant la matière que nous avons entreprise.

## DE L'ÉTAT DU DROIT DE NATURE

Or on ne peut pas douter que beaucoup de personnes ne vécussent fort vertueusement dans le premier temps et, qu'observant ce qui était du droit de Nature, leurs bonnes œuvres ne fussent accompagnées de cette grâce divine qui nous ouvre la porte du paradis. À la vérité, on ne saurait non plus nier qu'une infinité d'autres personnes ne prissent un chemin tout contraire puisque nous lisons dans le texte sacré du temps de Noé : la malice des hommes était arrivée à un tel point que Dieu se repentit d'en avoir mis sur terre laquelle il fut contraint d'inonder pour la purger de tant de crimes qui s'y commettaient<sup>2</sup>. Mais à l'égard de ceux qui n'éteignirent point cette lumière naturelle dont tous ceux qui viennent en ce monde sont éclairés, la raison autorisée du consentement de tous les Pères nous oblige à croire que Dieu les avait mis par sa bonté infinie dans la voie du salut et qu'ils étaient dès lors capables d'acquérir, moyennant la grâce, la félicité éternelle comme la fin de leur création. Que si l'on dit que le péché originel y apportait de l'empêchement, saint Thomas nous apprend que cette tache leur était

effacée par la foi qui opère encore aujourd'hui de même en tous ceux que le malheur, et non pas le mépris, prive de l'usage des sacrements<sup>1</sup>. Quant aux péchés actuels dont on ne peut douter qu'ils ne se rendissent parfois coupables, Dieu les leur pardonnait par sa miséricorde sur leur repentance et contrition, aidée en cela d'une grâce que l'École nomme surnaturelle.

Car personne ne doit suivre l'opinion de quelques-uns<sup>2</sup> qui ont cru qu'aucun ne se pouvait sauver dans la loi de Nature, s'il ne s'était tenu exempt de tout crime et qu'il ne l'eût jamais violée, ce qui semble être au-dessus des forces de notre humanité. J'avoue bien que nous ne saurions remarquer aucune offense mortelle en ceux que le Vieux Testament nous représente comme hommes justes et agréables à Dieu, tels qu'ont été Abel, Seth, Énoch ou Noé. Et certes il est fort croyable que ces premiers hommes qui venaient presque de sortir des mains de leur Créateur, étaient tout autrement vertueux que ceux qui ont vécu depuis et qui n'ont reçu cette première semence de probité qu'après beaucoup d'altération. L'anneau qui a été touché immédiatement de l'aimant et celui qui suit se ressentent bien plus de la force magnétique que ceux qui en sont éloignés. Les poètes ont mis sur cela le siècle d'or aussitôt après la naissance du monde. Et Platon a dit fort pieusement, pour un païen parlant de la nature divine, qu'il s'en fallait rapporter à ce qu'en avaient appris aux autres les premiers hommes, qui pour avoir été engendrés des dieux, selon qu'on parlait pour lors en Grèce, devaient bien mieux connaître leurs parents que ne pouvaient pas faire ceux qui étaient venus longtemps après<sup>3</sup>. Comme ce philosophe a cru que l'entendement humain était beaucoup plus illuminé au commencement des siècles qu'il n'a été depuis, on peut présupposer la même chose de la volonté qui se portait vraisemblablement avec plus d'ardeur au bien et était touchée de plus d'aversion pour le vice qu'elle n'est aujourd'hui. Mais ce n'est pas à dire pourtant qu'il n'y ait eu dans la loi de Nature que les premiers patriarches et leurs semblables de sauvés, si tant est qu'ils fussent exempts de toute faute. Et il est bien plus croyable, vu ce que dit l'Apôtre<sup>4</sup> de notre inclination au mal et Salomon de la chute ordinaire des plus justes<sup>5</sup>, qu'infinies personnes depuis Adam jusqu'à Abraham violèrent le droit de Nature qui ne laissèrent pas d'être du nombre des élus ayant fait d'ailleurs quantité d'actions vertueuses et leur

repentance ayant obtenu de la miséricorde de Dieu la rémission de leurs péchés.

On ne saurait même nier qu'il n'y ait eu, dans cet espace de temps où le seul droit naturel avait lieu, des Gentils qui s'étaient séparés du corps des infidèles et qui ne servaient pas Dieu comme eux, y ayant déjà un culte divin établi, comme le sacrifice d'Abel nous le témoigne. Les uns sont nommés fils de Dieu et les autres fils des hommes dont les filles furent recherchées par les premiers à cause de leur grande beauté ; pour le moins est-ce l'interprétation la plus probable de toutes celles qu'on donne à ce passage de la Genèse<sup>1</sup>. Et, depuis le déluge, nous voyons que Melchisédec était cananéen et d'extraction gentile ou païenne. C'est pourquoi saint Denys l'Aréopagite croit<sup>2</sup> qu'il fut illuminé par les anges qui le portèrent à la connaissance du vrai Dieu, non seulement pour son propre bien mais encore pour servir de guide aux Gentils, à cause de l'autorité qu'il avait parmi eux comme leur pontife. Je sais bien qu'il y a beaucoup d'opinions différentes sur ce sujet, mais je suis la plus reçue et qui est la plus appuyée, outre le jugement de la plupart des Pères grecs et latins, sur le témoignage de Joseph et de Philon qui sont les plus considérables des Juifs. Abraham, qui a été nommé le Père des Croyants, était pareillement gentil de naissance, venu d'Ur en Chaldée et de Haran en Mésopotamie<sup>3</sup>. Par où l'on peut juger que ce n'est pas sans raison que nous voyons si souvent répété dans la Sainte Écriture que Dieu n'a point d'égard aux personnes et ne fait aucune distinction entre elles<sup>4</sup> dont on se puisse plaindre, n'ayant jamais dénié sa grâce, ni son assistance spéciale aux vertueux de quelque condition qu'ils fussent, ni manqué de récompenser, dès le temps où nous parlons, les bonnes actions des hommes de toutes nations et de toutes extractions, sans en rejeter pas un qui ait invoqué la bonté et reconnu sa puissance.

Voilà ce qui est presque universellement reçu en théologie touchant le salut de tous ceux qui ont vécu dans le premier état de notre nature, avant qu'aucune loi particulière les eût obligés aux cérémonies qui ont été depuis, et par conséquent qu'on pût imputer à crime ce qui l'a été après la circoncision d'Abraham et dans la Loi mosaïque, parce que, comme dit l'Apôtre<sup>5</sup>, où il n'y a point de loi établie, ni de préceptes donnés on ne saurait accuser personne de transgression.

## PIERRE BAYLE

*Notice* 1711

Pensées diverses sur la comète

*Notice* 1714

*Bibliographie* 1727

*Note sur le texte* 1729

*Notes et variantes* 1730

## FONTENELLE

*Notice* 1795

Entretiens sur la pluralité des mondes

*Notice* 1797

*Bibliographie* 1803

*Note sur le texte* 1804

*Notes et variantes* 1805

## ANTHOLOGIE DE POÉSIE LIBERTINE

*Notice* 1836

*Notes*

*Le Cabinet satyrique* 1841

*Le Parnasse des poètes satyriques* 1846

Théophile de Viau 1847

*Les Quatrains du déiste* 1851

Vauquelin des Yveteaux 1853

Blot 1855

Saint-Pavin 1857

Saint-Amant 1858

Des Barreaux 1863

Cyrano de Bergerac 1864

Dehénault 1864

Mme Deshoulières 1867

La Fare 1868

Chaulieu 1869

*Index des notes de langue* 1875

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

*Ce volume contient :*

LA MOTHE LE VAYER  
DE LA VERTU DES PAÏENS

[ANONYME]

THEOPHRASTUS REDIVIVUS,  
VI<sup>e</sup> TRAITÉ : DE LA VIE SELON LA NATURE

GUY PATIN  
LETTRES

BUSSY-RABUTIN  
HISTOIRE AMOUREUSE  
DES GAULES

SAINT-ÉVREMOND  
[PETITS TRAITÉS]

PIERRE BAYLE  
PENSÉES DIVERSES SUR LA COMÈTE

FONTENELLE  
ENTRETIENS SUR LA PLURALITÉ  
DES MONDES

Anthologie de  
POÉSIE LIBERTINE

*Appendices*

*Notices, notes et variantes*  
*Index des notes de langue*